Titre de la présentation : **La territorialité des restaurations écologiques des cours d’eau à l’épreuve des secteurs économiques.**

Nom : THOMAS

Prénom : Arnaud

Titre de la thèse : Les secteurs de l'eau face aux politiques de restauration écologique des rivières en France et Suisse.

Discipline(s) : Science Politique

Directrices de thèse : Carter Caitriona et Bouleau Gabrielle

Financement de la thèse : Agence de l’eau Adour-Garonne et région Nouvelle-Aquitaine

Date d’inscription en thèse : 1er décembre 2016

Organisme : Irstea

Mail : arnaud.thomas@irstea.fr

Format de présentation

☒ Communication orale (15 minutes)

☐ Poster (format A0)

☐ « Ma thèse en trois images et 180 secondes » (3 minutes)

Résumé

Alors que les travaux, en sciences sociales, sur la restauration écologique des cours d’eau ont mis en évidence les marqueurs territoriaux de ces projets à travers l’étude des représentations sociales des paysages de l’eau par les riverains, la question des activités économiques reste un angle mort de l’analyse de ces politiques publiques. Qu’en est-il des territorialités que défendent ces acteurs sur lesquelles repose l’organisation de leurs activités économiques ? A partir de cas d’études empiriques réalisés en France et en Suisse sur le secteur hydroélectrique et agricole, cette communication interroge les usages concurrentiels et politiques des territoires dans le contexte de la restauration écologique des cours d’eau. Elle s’appuie sur une sociologie politique des acteurs économiques et une approche constructiviste des territoires et vise à rapprocher la littérature en géographie sociale, portée sur l’étude des territorialités, et les travaux en science-politique sur leurs institutionnalisations et instrumentations. Les résultats montrent que si la politique de restauration écologique met partiellement à l’épreuve le rapport des secteurs aux territoires, ces acteurs s’efforcent aussi de faire correspondre des enjeux de production et des logiques de marchés avec une certaine gestion territoriale de l’eau pour les satisfaire.

Mots-Clés :territorialités ; restaurations écologiques des cours d’eau ; hydroélectricité ; agriculture.

**La territorialité des restaurations écologiques des cours d’eau à l’épreuve des secteurs économiques.**

Les études sur la restauration écologique des cours d’eau en sciences sociales se sont, jusque-là, majoritairement penchées sur la question des riverainetés et des attachements à des patrimoines culturels relatifs à la mise en oeuvre de ces politiques publiques. Ces études ont mis en évidence les ressorts territoriaux de ces projets d’aménagement des cours d’eau. Elles ont notamment contribué à la compréhension des obstacles sociopolitiques des restaurations écologiques des cours d’eau dont les actions sont souvent controversées parce qu’elles impliquent des conflits d’usage des rivières et des vallées qu’elles composent (Barraud et Germaine, 2017). En France, les propriétaires et usagers des moulins ont logiquement polarisés la curiosité des chercheurs en étant les plus mobilisés dans l’espace public et en politisant largement ces controverses. Ces recherches s’inscrivent, quelque part, dans un corpus plus large qui vise à analyser la tendance décentralisatrice de la gouvernance des milieux aquatiques continentaux en interrogeant sa performance, ses territoires et surtout ses parties prenantes. En Suisse, les quelques recherches en sciences sociales sur les politiques de restaurations des cours d’eau ont surtout questionnés les effets de la participation dans leurs mises en œuvre (Ejderyan, 2008 ; Utz et al., 2017). Les acteurs économiques, sans qu’ils soient pour autant rendus invisibles, constituent souvent plus un élément de contexte qu’un objet d’étude en soi. Ce travail vise à interroger la notion de territorialité des restaurations écologiques des cours d’eau en s’intéressant cette-fois-ci, de près, aux acteurs économiques et en particuliers aux secteurs hydroélectriques et agricoles.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, le référentiel modernisateur de la société a entraîné avec lui un développement sans précédent de l’hydroélectricité et de l’agriculture. Les politiques publiques encadrant l’aménagement et l’exploitation des cours d’eau ont largement contribués à ces succès industriels en régulant peu l’usage de la ressource à la faveur du développement économique. Tandis que les vallées furent parfois lourdement réaménagées pour y développer la production électrique, les plaines et vallons furent drainés et aménagés pour le développement agricole. Ces activités économiques ont eu des incidences remarquables sur l’aménagement des territoires sur lesquels elles se sont déployées pour stocker, maîtriser, acheminer et utiliser la ressource en eau, modifiant le cours des rivières, leurs débits et leurs écologies. A travers de nouvelles règles encadrant la ressource en eau, les politiques de restauration écologique remettent en cause non seulement la gestion et le développement des infrastructures hydrauliques que ces acteurs détiennent ou exploitent et sur lesquels reposent leurs modèles économiques, mais aussi plus généralement l’aménagement du territoire par ces acteurs. Plus précisément, la question environnementale réinstitutionnalise les modes d’usages de la force hydraulique, les règles d’approvisionnement ainsi que les usages fonciers environnant les cours d’eau. Les conflits sur les flux d’eau et leurs destinations (Gaudin, 2017) remettent, de surcroît, à chaque fois en débat les échelles de leur gouvernance.

Questionner les acteurs économiques, c’est aussi questionner les territoires que ces acteurs contestent, d’une part, et ont construits et s’évertuent à maintenir, d’autre part, pour défendre des patrimoines productifs (Barthélemy et al., 2004) et reproduire des rapports économiques. En effet, l'accès à l'eau dans ces secteurs détermine l'organisation de la production et de la commercialisation. Si au cœur de la restauration écologique s’affrontent finalement des représentations et des aménagements des territoires autour du stockage pour sécuriser l’approvisionnement, ou de la libre circulation des eaux pour rétablir des continuités écologiques, les territoires des acteurs économiques coexistent difficilement avec ceux des continuités écologiques. Par ailleurs, malgré le « travail politique » (Jullien et Smith, 2008) des acteurs sectoriels pour reterritorialiser leur rapport à la ressource, leurs rapports commerciaux sont, quant à eux, insérés dans des marchés transnationaux où la demande rythme l’usage de la ressource et impacte l’écologie locale des cours d’eau.

Cette communication visera à répondre à trois questions complémentaires dans le but d’analyser comment ces politiques environnementales mettent à l’épreuve le rapport des secteurs économiques aux territoires.

1. Alors que les restaurations écologiques des cours d’eau visent à promouvoir un certain « territoire de l’eau » (Ghiotti, 2007), comment les secteurs hydroélectrique et agricole sont-ils affectés par ce nouveau territoire écologique ?
2. Quels territoires ces secteurs économiques construisent-ils et tentent-ils d’institutionnaliser face à la restauration écologique des cours d’eau ?
3. Finalement, ces territoires peuvent-ils coexister ou assiste-t-on à une spatialisation des politiques publiques avec des territoires où la production est sacrifiée et des territoires sacrifiés à la production ?

Je réponds à ces questionnements à partir d’une sociologie politiques des acteurs sectoriels et d’une approche constructiviste des territoires. Autrement dit, les territoires y sont appréhendés comme des construits socio-économiques, résultant au fond de prises de pouvoir et de revendications pour les instituer (Sassen, 2013). Ces territorialités ne sont donc pas seulement des énoncés reconstitués à posteriori, mais servent au travail politique des acteurs pour justifier des pratiques, des aménagements et négocier des normes et des instruments d’action publique (Carter et Smith, 2008). Je propose par cet exercice de rapprocher la littérature en géographie sociale, portée sur l’étude des territorialités, et les travaux en science-politique sur leurs institutionnalisations et instrumentations.

S’inscrivant dans le cadre d’une thèse, ce travail s’appuie sur quatre cas d’étude empiriques en France et en Suisse au travers de l’analyse de la littérature grise et scientifique et d’entretiens semis-directifs. En France, l’étude a porté sur la grande hydroélectricité (EDF) dans la vallée de la Dordogne et l’agriculture irriguée dans le Lot-et-Garonne (Bassin Adour-Garonne). En Suisse, j’ai étudié le cas des Services Industriels de Genève (SIG) en charge de la production et de la distribution d’énergie sur le canton et exploitants plusieurs ouvrages hydroélectriques sur le Rhône. Le second cas d’étude suisse, également mené dans le canton de Genève, portait lui sur les projets de renaturation de la Seymaz et de l’Aire et les enjeux relatifs au foncier agricole. La délimitation de ces cas d’étude régionaux correspond à des géographies où les acteurs tentent, pour les gouverner, de faire correspondre des enjeux de production avec la gestion de l’eau au sein d’un ensemble relativement organisé et institué. Ainsi, si certains territoires écologiques sont par le passé parvenus à s’inscrire durablement dans le paysage grâce à des investissements politiques, scientifiques et citoyens sur le temps long, d’autres sont davantage organisés et gouvernés par des enjeux productifs où des acteurs s’efforcent d’en relégitimer les formes, la propriété et la nature.

**BIBLIOGRAPHIE**

Barraud, R., & Germaine, M. A., 2017. *Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau: Controverses et représentations*. Editions Quae.

Barthélemy, D., Nieddu, M., & Vivien, F. D., 2004. Externalités ou production de patrimoines? –Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement. *Géographie, économie, société*, 6(3), 331-352.

Carter, C., & Smith, A., 2008. Revitalizing public policy approaches to the EU:‘territorial institutionalism’, fisheries and wine. *Journal of european public policy*, *15*(2), 263-281.

Ejderyan, O., 2009. *Une renaturation en béton!: comprendre la participation et la nature dans les renaturations de cours d'eau suisses au regard d'une théorie de la pratique*. Geographisches Institut Univ. Zürich-Abt. Humangeographie.

Gaudin, A., 2017. Ce que l’économicisation de l’eau veut dire. Dans Ecologie politique de l’eau. Pierron, J.-P., (dir.). *Hermann.*

Ghiotti, S., 2007. *Les territoires de l'eau: gestion et développement en France*, Paris, CNRS éditions, 246 p.

Jullien, B., & Smith, A., 2008. L'Union européenne et la régulation des industries: vers une sociologie politique de l'économie. *Politique européenne*, (2), 137-159.

Sassen, S., 2013. When territory deborders territoriality. *Territory, Politics, Governance*, *1*(1), 21-45.

Utz, S., Clivaz, M., & Reynard, E., 201. Processus participatifs et projets d’aménagement des cours d’eau. Analyse de l’implication des acteurs dans la planification du projet de 3ème correction du Rhône suisse entre 2000 et 2015. *Géocarrefour*, *91*(91/4).